

**Mouliherne**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 2 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 25 septembre, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

Madame Pierrette GILLIER a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : BOURDIN Alain - FERTE Laurent - Pierrette GILLIER - Stanislas HUART - Paul HERVÉ - Jean-Paul GUIDOIN – Charlotte GIRARD - HERVÉ Sylvaine - Olivier REMBERT - Guillaume DE LA TULLAYE

Etaient absents excusés : Bruno DE COLIGNY - Sandrine FAUVEAU - Romain CANTIN - Valérie DELAIRE

Etaient absents : Arnaud LENUD

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter un point à l'ordre du jour « demande de subvention Département : Aide aux Investissements des Communes – Amélioration énergétique de l'école et la cantine scolaire ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 4 septembre dernier, à l'unanimité.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CASVL – AMÉLIORATION PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ET LA CANTINE SCOLAIRE : Le conseil municipal, après délibération décide d'approuver les travaux d'amélioration énergétique de l'école et la cantine scolaire ; de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au titre u Fonds de concours 2023-2026 ; d'approuver le plan de financement suivant : coût de l'opération 324 500 € HT / CASVL (15,41%) 50 000,00 € HT / SIEML (17,49%) 56 753,00 € HT / DÉPARTEMENT (30%) 97 350,00 € HT / Autofinancement (37,10%) 120 397,00 € HT ; d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatif à cette demande de subvention.

SITE IMMOBILIER DU « CLOS SAINT GERMAIN » - CLOTURE DE LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE MOULIHERNE ET L'OPH SAUMUR HABITAT : Le conseil municipal, après délibération, décide d'approuver la clôture de la convention de co-maîtrise d'ouvrage du 20 septembre 2021 ; d'approuver le règlement des frais d'études induits par le projet de salle multigénérationnelle pour un montant de 27 042,17 € HT tel que présenté à l'avenant 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage ; d'approuver les termes de l'avenant à la convention de co-maîtrise présentée ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'OPH Saumur Habitat.

CRÉATION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX SUR LE SITE IMMOBILIER « CLOS SAINT GERMAIN » - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE MOULIHERNE EN FAVEUR DE L'OPH SAUMUR HABITAT : La collectivité de Mouliherne par délibération décide d'approuver l'octroi d'une participation financière à hauteur de 84 828,00 € HT pour l'aménagement de la cour du Clos Saint Germain ; d'approuver la prise en charge des travaux de démolition des zones définies ; d'approuver les termes de la convention ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'OPH Saumur Habitat.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML : L'assemblée délibérante après en avoir délibéré décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Montant du fonds de concours : 1 886,43 euros TTC

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENT – AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES – AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLE ET CANTINE SCOLAIRE : Le conseil municipal, après délibération décide d'approuver les travaux d'amélioration énergétique de l'école et la cantine scolaire ; de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'aide aux investissements des communes ; d'approuver le plan de financement suivant : coût de l'opération 324 500 € HT / CASVL (15,41%) 50 000,00 € HT / SIEM (17,49%) 56 753,00 € HT / DÉPARTEMENT (30%) 97 350,00 € HT / Autofinancement (37,10%) 120 397,00 € HT ; d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatif à cette demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES :

SUBVENTIONS : Suite aux dossiers de demande de Fonds Leader à ce jour clôturés, nous attendons un premier versement dans les jours à venir d'un montant de 29 651,33 € HT concernant l'acquisition d'un véhicule électrique puis dans les prochains mois un autre versement d'un montant de 53 985,00 € HT concernant l'aménagement de l'itinéraire piéton longeant la Riverolle et un versement d'un montant de 25 414,66 € HT provenant du Département concernant la restauration de la toiture de l'Église Saint Germain.

CLOS SAINT GERMAIN : Les travaux de démolition devraient commencer début décembre 2023.

VŒUX DU MAIRE : La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 19h à la salle des sports.

BULLETIN MUNICIPAL : Le courrier à destination des associations a été envoyé, la commission communication doit se réunir prochainement afin de préparer le prochain bulletin municipal.

1 NAISSANCE 1 ARBRE : La cérémonie aura lieu le samedi 18 novembre 2023 à 11h à la Louisière. La commission fleurissement doit faire le point des arbres à commander.

FIN D'ANNÉE : Comme l'année dernière, la municipalité offre un cadeau de fin d'année à tous nos aînés, agents de l'ADMR et nos employés communaux.

SAPIN DE NOËL ET DÉCORATIONS : La municipalité recherche un grand sapin à disposer devant la mairie. Un appel aux moulihernais va être lancé. Concernant les décorations lumineuses, une demande de location va être déposée prochainement.

11 NOVEMBRE : La cérémonie commémorative aura lieu le samedi 11 novembre au monument aux morts à 11h. Une invitation sera envoyée aux pompiers, aux enseignantes, aux membres de l'association AFN ; Discours et dépôt de gerbe sont prévus ainsi qu'un vin d'honneur à la salle des loisirs après la cérémonie.

VÉHICULE ÉLECTRIQUE : Monsieur le Maire est satisfait de la fréquentation de réservation concernant la demande de transport. A ce sujet, Charlotte GIRARD demande si le véhicule électrique peut être utilisé notamment pour déposer les enfants inscrits au club de foot de Noyant (dont Mouliherne en fait partie) au match les samedis. Monsieur le Maire n'y voit aucun inconvénient.

TRAVAUX ÉCOLE : Des travaux, au niveau de l'aire de jeu situé sur la cours de récréation, auront lieu lors des prochaines vacances scolaires : les copeaux seront retirés et remplacés par un sol souple.

COMMISSION FLEURISSEMENT : Elle se réunira prochainement pour faire le point sur les rosiers grimpants dans le bourg qui n'ont pas survécus, il faut donc les remplacer. Une rencontre avec l'APPM est programmée le vendredi 6 octobre.

VOIRIE : Il manque toujours un panneau « Mouliherne » d'entrée de bourg route de Linières. A voir pour en commander un et en profiter de rajouter au croisement du Vivéco (venant de Vernantes) le Bar/Restaurant Le Relais Saint Germain.

FOIRE AUX POMMES : Les préparatifs vont commencer notamment l'exposition à la salle des sports. Il est donc rappelé que cette dernière ne sera plus disponible du 06 octobre jusqu'au 24 octobre inclus. Une fois l'exposition installée, une invitation sera faite auprès de l'école afin que les élèves puissent l'admirer en avant première. Une communication va être faite pour rappeler qu'il n'y aura pas de vide grenier le samedi. En ce qui concerne la course de caisses à savon 50 véhicules sont inscrits. Entre les 2 descentes prévues de 13h à 18h, une course spéciale élus sera programmée. Cette année les discours des élus se feront avant la remise des prix le samedi. Pour la soirée du samedi, le bar/restaurant le Relais Saint Germain retransmettra la demie finale de Coupe du Monde de Rugby.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 06 NOVEMBRE 2023 A 18H30.

La séance est levée à 20h30.